



## Hot Line réglementaire



### REACTIVITE MAXIMALE :

- Réponse immédiate ou reprise de contact sous 24 heures (jour ouvré),
- Nos experts échangent directement avec vous, sans service intermédiaire.

### SOUPLESE OPTIMALE :

- Vous nous sollicitez à votre rythme et à votre convenance,
- Nous pouvons moduler le niveau technique des réponses apportées.

### APPROCHE ECONOMIQUE :

- Un service utilisable par plusieurs personnes d'une même entreprise,
- Différents forfaits existent pour s'adapter à vos budgets.

### Un service qui répond à vos questions techniques et réglementaires urgentes :

La complexité de la réglementation sur les emballages et matériaux au contact des denrées alimentaires, vins & spiritueux ou des produits cosmétiques, soulève bien des questions.

Il est parfois nécessaire de répondre rapidement aux autorités, à des auditeurs ou à vos clients... c'est pourquoi nous avons créé un service de **Hot Line réglementaire**.

Vous pouvez à votre convenance nous solliciter par :

- **Téléphone,**
- **Messagerie électronique.**

Nous vous répondons si possible immédiatement, ou nous engageons à reprendre contact avec vous **sous 24 heures**.



### Toute notre expertise facilement à votre portée :

- **Contact alimentaire :** Réglementation européenne cadre et spécifique harmonisée (CE N°1935/2004, 2023/2006, UE N°10/2011, CE N°1895/2005,...) et dispositions spécifiques des pays membres (France, Italie, Belgique, Espagne, Pays-Bas,...), Recommandations de la commission européenne (ResAP) et guides (EuPIA, FEICA, CEPE,...). Législations internationales : FDA, Mercosur, China,...
- **Produits Cosmétiques :** Règlement (CE) N°1223/2009 et modifications,
- **Pharmaceutique :** Pharmacopée UE, USP, ICHQ3D,...
- **Reach :** Règlement (CE) N°1907/2006 et mises à jour,...



### Une solution à la fois simple, facile et économique :

Nous vous proposons plusieurs forfaits avec des durées différentes. Nous nous contactez autant de fois que vous le souhaitez, dans la limite du crédit de temps qu'il vous reste (validité d'1 an) :

- **Forfaits de base :** durée de 1 heure ou 3 heures ou 6 heures,
- **Forfaits sur mesure :** à définir ensemble.

